

CP plan froid

Message porté par le

Collectif des Associations unies – Auvergne Rhône Alpes

lors de la conférence de presse du 28/03/18

A la veille de la fin de la trêve hivernale, le Collectif des Associations Unies et des collectifs de citoyens se mobilisent pour interpeller sur la situation des personnes à la rue dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Emmanuel Macron déclarait il y'a quelques mois ne plus vouloir voir personne à la rue d'ici 2018. De nombreuses places d'urgence, notamment dans des gymnases, ont effectivement été ouvertes cet hiver. Mais la Préfecture a annoncé que la plupart de ces hébergements fermeront dès le 31 mars, choisissant de ne pas poursuivre l'effort de pérennisation de places entamé par le précédent gouvernement. Ce sont ainsi de nombreuses personnes qui retourneront à la rue.

Cette décision s'appuie notamment sur le diagnostic de la Préfecture, qui dénombrait début mars seulement 56 personnes à la rue sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes !

Les associations et les collectifs citoyens témoignent d'une réalité toute autre. Même s'il est impossible de disposer de chiffres précis, la Fondation Abbé Pierre rappelle que le dernier recensement faisait état de 13 680 personnes sans-abris ou vivant dans des habitations mobiles, dont 2 607 sur le Rhône¹.

Derrière les chiffres, c'est la représentation de la vulnérabilité portée par l'Etat que nous ne partageons pas.

- **Des chiffres déconnectés de la réalité qui reflètent les moyens accordés davantage que les besoins**

Dans les départements les plus sous tension, la priorisation des personnes mises à l'abri s'est faite en fonction de la capacité et non des besoins. Les départements du Rhône, de l'Isère et du Puy-de-Dôme se trouvent confrontés à une situation très critique puisque le taux de réponse négative au 115 est supérieur à 75 %. Trop peu de places ont été ouvertes face au nombre de demandes, les institutions ont donc effectué des priorisations. A Lyon, à Grenoble, le premier critère d'accès à un hébergement d'urgence est d'avoir un enfant de moins de 3 ans. Les familles avec des enfants de plus de 3 ans, les couples, les jeunes isolés ne sont donc pas jugés comme suffisamment vulnérables pour être mis à l'abri.

Dans certains départements, les personnes doivent d'abord faire l'objet d'une vérification par le Samu social qu'elles vivent effectivement à la rue. Conséquence directe de ce filtre supplémentaire : toutes les personnes hébergées provisoirement chez un tiers, les femmes victimes de violence, les personnes sous procédure d'expulsion, mais également les personnes en squats ou en bidonvilles sont automatiquement exclues du dispositif.

Quand on sait qu'une étude menée par l'Alpil sur l'agglomération lyonnaise en avril 2017 estimait que 150 ménages résidaient en bidonville, et que la Dihal fait état de 26 nouveaux bidonvilles dans le Rhône depuis avril 2016, cela interroge².

¹ Fondation Abbé Pierre, 23^{ème} rapport sur le mal-logement – Eclairage Auvergne-Rhône-Alpes, p26, 2018

² Fondation Abbé Pierre, 23^{ème} rapport sur le mal-logement – Eclairage Auvergne-Rhône-Alpes, p28,29, 2018

- **L'invisibilité des personnes en besoin d'hébergement**

Cette priorisation décourage de nombreuses personnes d'appeler le 115, qui abandonnent ou se tournent vers la société civile.

Les particuliers s'organisent à travers des réseaux de bénévoles et accueillent quotidiennement des personnes pour pallier aux insuffisances de l'Etat. Ces actions sont salvatrices pour les personnes à la rue, et ne doivent pas justifier un désengagement de l'Etat qui doit rendre effectif le droit au logement pour tous inscrit dans la loi.

Cette priorisation a également pour conséquence une invisibilité des personnes dites « non prioritaires », dans la gestion des données. Comment expliquer un nombre annoncé de 56 personnes à la rue au niveau régional, si ce n'est en réduisant considérablement les critères de ceux qu'on considère à la rue ? Cette même semaine (fin février, début mars) sur Lyon, 2257 personnes ont appelé le 115 pour avoir une place d'hébergement, 1949 personnes déclaraient avoir dormi à la rue la veille. 1725 demandes n'ont pas pu être pourvues. A Grenoble, pour le mois de Mars, 708 personnes dont 222 mineurs ont sollicité le 115, parmi elles 512 personnes dont 159 mineurs n'ont pas eu de solutions d'hébergement d'urgence. Où sont passées toutes ces personnes dans les chiffres de la Préfecture de Région ?

Le débat a pourtant été porté à Paris, démontrant l'immense décalage entre des affirmations politiques faisant état d'une cinquantaine de personnes à la rue et les résultats de l'enquête lors de la nuit de la Solidarité, qui dénombrait 3500 personnes.

Une évaluation globale et réaliste des besoins est essentielle si l'on souhaite prévoir des moyens dignes et suffisants.

- **La mise sous tension du secteur de l'hébergement**

La fin de la trêve hivernale intervient alors que le gouvernement réduit de 20 millions d'euros le budget dédié aux centres d'hébergement pour l'année 2018, l'objectif étant de réaliser une économie de 60 millions d'euros d'ici la fin du quinquennat. Cela impactera directement les capacités des associations à mettre en œuvre l'accompagnement nécessaire, les travaux de rénovation des bâtiments et autres actions qualitatives pour les personnes hébergées. De nombreux centres d'hébergement pourraient tout bonnement fermer, alors que les besoins ne font eux qu'augmenter.

Le gouvernement a d'autre part mis en place une circulaire (12 décembre 2017) prévoyant de renforcer les contrôles des personnes hébergées dans les structures. Si cette circulaire a été clairement encadrée par le Conseil d'état, elle vient attaquer l'inconditionnalité de l'accueil et la confiance des personnes envers le secteur social.

- **Le Logement d'abord, une perspective positive à condition de moyens suffisants**

L'Etat, et les grandes Métropoles de la région se mobilisent fortement pour la mise en œuvre prochaine de la politique du Logement d'abord, prônée par le nouveau gouvernement. Cette politique, issue d'expérimentations réussies, prévoit que toute personne sans domicile qui le souhaite, puisse accéder à un logement, avec l'accompagnement nécessaire, sans avoir à passer par les étapes douloureuses de l'hébergement d'urgence puis d'insertion.

Cette politique est à saluer et a fait ses preuves dans plusieurs pays, mais elle doit être correctement soutenue en termes de moyens pour l'accompagnement dans le logement, l'intégration dans la cité et surtout pour la captation de logement.

Or, la réduction du volume du parc à très bas loyer serait sur la métropole de Lyon de l'ordre de 2 000 par an³. De même, pour la seule région Rhône-Alpes, les aides à la pierre de l'État sont passées de 60 millions d'euros en 2009 à 35 millions d'euros en 2017⁴. La production de logements à bas prix et pourtant une première condition de réussite essentielle.

Si des économies seront bel et bien réalisées sur le long terme grâce au « logement d'abord », la transition vers ce modèle implique un investissement assumé par les autorités publiques.

La réussite de cette politique ne se fera qu'avec la reconnaissance de l'ensemble des personnes en situation de rue ou d'absence d'hébergement, et par un changement des pratiques des différents secteurs concernés.

Nous demandons aujourd'hui aux autorités qu'au-delà de cette période hivernale, des solutions assurant un hébergement ou un logement pour tous, ainsi qu'un accompagnement de qualité soient mises en place en collaboration avec les acteurs concernés.

³ Fondation Abbé Pierre, 23^{ème} rapport sur le mal-logement – Eclairage Auvergne-Rhône-Alpes, p12, 2018

⁴ Fondation Abbé Pierre, 23^{ème} rapport sur le mal-logement – Eclairage Auvergne-Rhône-Alpes, p13, 2018